



Demande de renseignement sur la Naturalisation

Par **sellami**, le **12/04/2016** à **16:53**

Bonjour, j'aimerais savoir si les Algériens peuvent faire une demande de Naturalisation après 2 années de présence sur le territoire Français. Qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière. Je suis en France depuis août 2009 avec un enfant qui est âgé de 19 ans au jour d'aujourd'hui. J'ai obtenu mon titre de séjour en janvier 2015, Mon fils lui l'a obtenu en janvier 2016. Mes parents sont Français ainsi que mes frères et sœurs, sauf moi par ce que à ce moment là j'étais en Algérie avec mon mari et mes enfants. Merci d'avance.

Par **youris**, le **12/04/2016** à **17:18**

bonjour,
il faut justifier de 5 ans de suite de présence régulière en France (5 ans avec titres de séjour). ce délai peut être réduit à 2 ans dans certaines situations que selon votre message, vous ne remplissez pas.
je ne connais pas de dispositions particulières pour les algériens.
salutations